### re – l'histoire –

# cadastre et état une histoire parallèle

éléments pour une analyse de longue durée, de Rome à Napoléon

### **Mireille Touzery**

Université Paris XII Val de Marne

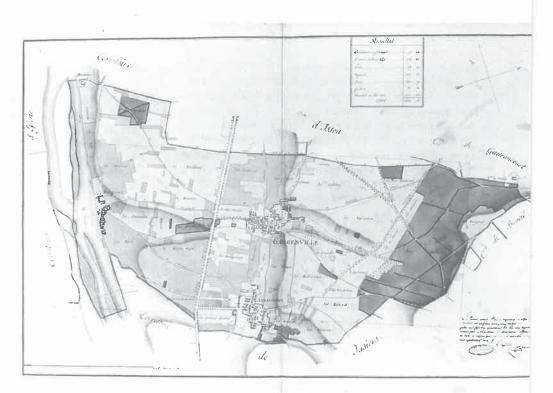


Planche 10 - Cadastre de Bertier de Sauvigny - Gargenville

# 2ème partie

II. LE POSSIBLE DE LA MONARCHIE EN MATIÈRE CADASTRALE : L'EXEMPLE DU CADASTRE DE BERTIER DE SAUVIGNY (1776-1791)

Ces trois cadastres présentent des caractéristiques communes qui sont l'écho de l'échec du parcellaire général. Ce sont tous des cadastres régionaux (échec de la centralisation et de l'uniformisation dans une œuvre générale); ce sont tous des cadastres par masse de culture et non parcellaires, muets sur la propriété foncière comme sur l'exploitation agricole. Tout risque d'alignement des privilégiés sur le sort commun était écarté. L'un couvre l'Alsace, au système fiscal composite; l'autre couvre la Corse, neuve dans le royaume (1768), dont il fait une sorte d'inventaire géographique. Celui de la généralité de Paris, réalisé de 1776 à 1791, seul dans une région fiscale ordinaire, révéla les défauts pressentis. Il ouvrit la porte à des prélèvements plus forts que ceux de la taille ordinaire, répartie sans cadastre. Voyons de plus près cette réalisation.

### 1. Quel cadastre et pour quoi faire?

Aujourd'hui connu sous le nom de son initiateur, le cadastre de Bertier de Sauvigny était un élément d'une vaste entreprise de réforme fiscale, la tarification de la

taille, le plus important de tous les impôts directs, impôt sur le revenu. Pour obtenir un meilleur rendement de l'impôt, il s'agissait, pour l'intendant, de se doter d'instruments permettant une répartition la plus équitable possible de la charge fiscale entre les paroisses de leur ressort. En effet, contrairement à notre impôt sur le revenu, la taille d'Ancien régime n'est pas un impôt de quotité au pourcentage, mais un impôt de répartition; c'est-à-dire que le montant global est décidé, souverainement, par le conseil du roi, et que les administrateurs doivent ensuite répartir dans le royaume, entre les provinces, puis entre les paroisses (voir tableau, planche 5, dans XYZ n°74). La répartition dernière entre les taillables de chaque paroisse était laissée aux mains de collecteurs-asséeurs élus par leurs concitoyens. La quote-part de chaque paroisse des généralités était fixée, jusque-là, par l'intendant au vu d'enquêtes menées par ses subordonnés sur les capacités contributives de chacune des paroisses. Ces enquêtes, de qualité variable. étaient réalisées en fonction de critères d'analyse personnels à chaque enquêteur. C'est pourquoi, pour éviter le risque d'appréciation subjective des différentes situations, l'intendant de Bertier décida de faire évaluer systématiquement et suivant les mêmes critères, les potentialités approximatives des terres de chaque paroisse, à défaut d'en connaître le revenu agricole annuel exact. Ce souci

### 2 – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire

se traduisit par un arpentage général des paroisses de la généralité de Paris.

Ce faisant, l'intendant répondait, un parmi d'autres, à la préoccupation d'inventaire qui avait saisi la monarchie éclairée, inventaire des territoires et des hommes qui devait stimuler l'essor de la cartographie et de la statistique, deux nouvelles venues dans l'administration royale. Cette administration, comme les deux derniers souverains de l'Ancien Régime, fort instruits en géographie et capables de manier personnellement des instruments de topographie, se trouvait ainsi au diapason des Lumières et d'un siècle pris tout entier d'une frénésie de classement : à Buffon les plantes, à Linné les espèces, à Montesquieu les régimes politiques, à la Société royale de médecine les maladies, aux inspecteurs des manufactures la production industrielle, à l'Encyclopédie l'inventaire général, à l'administration les contribuables. L'esprit de tous ces recensements, loin de la contemplation d'une connaissance gratuite, était de fournir une matière statistique permettant une action raisonnée : action curative pour les médecins, action réformatrice pour les administrateurs. Le recensement de la matière imposable était donc conduit en vue d'une réforme de l'impôt.

Et l'arpentage de l'intendant de Paris aboutit, résultat fiscal concret de l'enquête, à l'établissement de la valeur moyenne de la terre de chaque paroisse ainsi qu'à un taux d'imposition théorique de l'exploitation agricole, suivant une échelle de classement préalablement déterminée. L'intendant pouvait alors introduire un peu plus de rationalité et de justice dans sa péréquation de l'impôt, problème central de l'administration fiscale jusqu'à l'abandon de l'impôt de répartition pour celui de quotité (au pourcentage) au début du xxº siècle.

Les cadastres ont été l'instrument privilégié de ce type d'entreprise aux xviiie et xixe siècles, tant que les revenus des biens-fonds constituaient l'essentiel de la matière imposable. Cependant, au sein des documents produits par les administrations financières de ces deux siècles, le cadastre de Bertier de Sauvigny se singularise par son approche globale de la matière imposable. Cherchant à apprécier les capacités d'une paroisse dans son ensemble, le document consiste en effet dans un arpentage par masse de culture et non par parcelle. L'arpenteur devait donner la superficie totale des vignes ou des pâturages de la paroisse, mais non pas les parcelles exploitées par Martin ou Durand. Le fait n'avait rien d'étonnant dans un système fiscal où le Roi ne connaissait comme interlocuteur responsable que la paroisse et non l'individu. Dans l'objectif d'une répartition entre les paroisses de chaque généralité, un parcellaire, anomalie dans la logique fiscale traditionnelle des pays de taille personnelle, aurait été inutile. Le cadastre par masse de culture suffisait à éclairer le répartiteur principal. De ce point de vue, on peut donc dire que l'enquête de Bertier de Sauvigny est un modèle d'administration classique. Il porte à son maximum d'efficacité et de complexité un système caractéristique de l'ordre politique monarchique, quand la plupart de ses collègues, et notamment Turgot, tentaient d'approcher le même problème de la répartition de l'impôt en remontant depuis le bas de l'échelle fiscale, c'est-à-dire par le taillable, et étaient conduits à expérimenter les cadastres parcellaires. Si le parcellaire était dérangeant pour tout le monde sous l'Ancien Régime, au point d'en rendre impossible l'entreprise, le cadastre Bertier de Sauvigny n'avait,

lui, rien de révolutionnaire. Il s'inscrivait dans le système en place et n'avait pour but que de l'améliorer de l'intérieur, sans prétendre à aucun changement fondamental. Il était par conséquent sans enjeu ni politique, ni social; d'où l'absence d'opposition à son égard.

Outre que l'orientation de Bertier de Sauvigny était la seule normale à l'intérieur du système administratif qu'il était chargé de faire fonctionner, trois arguments plus immédiats ont pu conforter sa démarche ou en tout cas le dissuader d'entreprendre un parcellaire, s'il l'a un instant envisagé.

Le premier argument est politique; c'est l'impossibilité de se lancer dans un parcellaire après l'échec infligé au projet royal en 1763. Le second argument est administratif. Quand il prend la tête de la généralité de Paris en 1776, Bertier prend la succession d'un père qui pendant plus de trente ans a attaché ses efforts à l'amélioration de la répartition de la taille à l'intérieur des paroisses en encadrant au maximum les collecteurs par tout un arsenal de dispositions réglementaires. Il est alors possible que Bertier, le fils, ait considéré cette répartition intra-paroissiale désormais bien faite, et qu'il convenait de passer à la répartition du niveau supérieur, entre les paroisses, entièrement de la responsabilité de son administration. C'est, en outre, là, dans la répartition de l'impôt entre les paroisses, puis entre les élections et les généralités, si l'on continue de remonter la pyramide, que se situaient sans doute les plus gros écarts et les plus grosses injustices, comme l'avait déjà signalé Vauban par exemple. Plus on s'écartait du taillable, plus le panorama général des possibilités contributives devenait flou. Et une véritable frontière de la connaissance séparait le collecteur, qui pouvait avoir un jugement très exact du fait de sa proximité du contribuable, et l'administration des intendants chargée de la répartition supérieure. Un cadastre général par masse de culture devait apporter sa contribution à une appréciation globale des paroisses, qui manquait singulièrement d'éléments objectifs d'information.

Le troisième argument est à la fois technique et financier. Le cadastre par masse de culture était de levée plus rapide et moins chère que le parcellaire. Ne dévoilant pas la structure de la propriété, il était à l'abri des oppositions qui avaient fait échouer le projet de cadastre général de 1763. Il était aussi à l'abri des contestations des taillables. On avait alors des chances d'avoir un document juste. Au contraire, sur le parcellaire, le risque d'inexactitude était multiplié par le nombre de parcelles, d'exploitants et de propriétaires, et le travail de mise à jour était permanent; l'astreinte représentée par la tenue régulière des compoix du sud du royaume en apportait chaque jour la démonstration.

En faisant ressortir des terres dissimulées, du moins l'espérait-on, l'arpentage général aurait dans un premier temps le désagrément de faire augmenter la quote-part de la paroisse, mais il aurait aussi l'avantage de faire baisser le niveau (le taux) de taille pour chaque contribuable de la paroisse en augmentant la masse imposable participant à la répartition. Financièrement, l'opération serait peut-être individuellement blanche. Mais elle assurerait une répartition de l'impôt plus juste, dans la vocation d'un roi premier justicier du royaume, et par là de meilleures rentrées pour le Trésor.

## re – l'histoire –

### 2. Les hommes du cadastre : les arpenteurs.

Le recrutement des arpenteurs se fait par soumission auprès de l'intendant qui donne à chacun une ou plusieurs commissions d'arpentage pour un nombre déterminé de paroisses nominativement définies et prenant effet à une date précise. Il y a peu de difficultés de recrutement. Le personnel technique de mesurage est beaucoup plus répandu, parce que d'utilité générale et immémoriale, que le personnel administratif, proprement dit, d'invention plus récente. Si on ne manque pas de travaux d'arpentage au xviiie siècle, on ne manque pas non plus d'arpenteurs. Parmi la presque centaine (quatre-vingtdeux exactement) d'hommes que choisit l'inspecteur des arpenteurs, Pierre Dubray, certains lui sont connus personnellement : son fils Guillaume, son frère (?) Lucien, son voisin et collègue, Denis Duchesne, de Cergy, arpenteur comme lui au bailliage de Pontoise, ses apprentis, Antoine Schmid, de Maisons, et Pierre Villeneuve, de Paris. Les autres sont les candidats recommandés par les subdélégués. Ils sont donc originaires de toute la généralité, habitant pour moitié les chefs-lieux d'élection et pour moitié des paroisses rurales. Leurs commissions correspondent en général à la région de leur domicile, pour éviter autant que possible de longs et coûteux déplacements non rémunérés. Ces hommes de l'art sont des officiers. Ils ont acheté une charge d'arpenteur, priseur et mesureur des terres", suivant la nomenclature de l'édit de création de 1702. Leur profession, garante de l'ordre social, et en particulier de la propriété et des droits sur le foncier, dans la mesure où il lui revient de "dire" la terre, a été l'objet de l'attention des rois depuis longtemps. Au xviº siècle, la création des arpenteurs devient prérogative régalienne. Un édit de Henri III de juin 1575 défend "à tous seigneurs de haute, moyenne et basse justice et autres nos sujets, faire aucune érection et création de semblables offices en leurs fiefs, terres et seigneuries". Au même titre que les magistrats ou les notaires royaux, les arpenteurs sont donc des officiers publics. Comme tout officier, ils peuvent porter le qualificatif de "royal". Leurs relevés ont qualité d'acte authentique et peuvent faire preuve en justice, comme toujours aujourd'hui ceux des géomètres-experts, assermentés. À la différence cependant de leurs descendants du xxº siècle, organisés en ordre, les arpenteurs de l'Ancien Régime ne forment pas compagnie. En effet, même s'il a dans le quotidien un rôle important, ce praticien reste un personnage modeste. Le faible prix de son office atteste sa place reculée dans la hiérarchie sociale du temps. En 1702, l'office d'arpenteur est mis en vente par le Roi pour 100 livres quand, à la même date, une charge de maître des requêtes au conseil du Roi est estimée 100000 livres et celle de conseiller au parlement de Paris, 40 000 livres environ. Cette charge ne donne pas accès à des gages mais elle est pourvue de quelques privilèges : exemption de gabelle, de milice et de collecte de taille.

S'ils n'appartiennent pas, loin s'en faut, à l'aristocratie campagnarde des laboureurs, c'est dans la classe intermédiaire des services ruraux, ni très fortunée, ni misérable que l'on peut sans doute situer les arpenteurs de Bertier de Sauvigny. Il faut toutefois souligner que l'intendance évite de recruter des hommes ayant trop peu de ressources financières. Le paiement des arpentages n'est effectué qu'à la réception du travail. L'arpenteur doit donc être en mesure de faire l'avance des frais de dépla-

cement, hébergement et nourriture pour lui-même et éventuellement pour son porte chaîne. Son aisance matérielle doit aussi le mettre à l'abri de toute pression financière. C'est pourquoi le manque de fortune est un des arguments retenus contre l'arpenteur Closquinet, à qui Bertier retire finalement sa commission. "Il est dans une détresse totale, écrit le subdélégué le 15 décembre 1784, qui le met dans l'impossibilité de faire la moindre avance pour procéder à l'arpentage et qui le porterait à faire des bassesses". Au contraire de Closquinet, d'autres arpenteurs ont davantage pignon sur rue.

Les plus en vue sont ceux qui ont acheté un office d'arpenteur de maîtrise des eaux et forêts du roi. Travaillant dans les forêts de la couronne, personnages relativement considérables, figurant à l'Almanach royal (bottin administratif de l'époque), régis par l'ordonnance Colbert de 1669, ces hommes sont peu nombreux : un arpenteur dans chacune des vingt grandes maîtrises qui couvrent le royaume et deux dans les maîtrises particulières, soit pour le cas de la grande maîtrise de Paris et des douze maîtrises particulières, vingt-cinq personnes. Neuf d'entre eux travailleront au cadastre Bertier, soit le dixième du personnel engagé par l'intendant de Paris. D'autres sont au service des familles princières : Charles Serdin qui habite à Ecouen, travaille pour le prince de Condé, Etienne Cicille travaille pour le duc de Penthièvre. Cicille réside à Sceaux comme son maître, mais on le retrouve aussi inspectant les domaines bretons de ce dernier. En juin 1785, il déplore la mauvaise qualité des terriers dans le duché de Penthièvre, faute d'un arpentage géométrique rigoureux et de l'emploi de procédés modernes.

On trouve enfin des arpenteurs dont les familles comptent parmi les personnalités rurales. C'est le cas des Dubray père, fils et oncle qui appartiennent à une famille de cultivateurs et de marchands bien implantée dans le Vexin. En consécration, le fils Dubray, Guillaume, sera député par ses concitoyens au bailliage de Pontoise en 1789. Il concourra à ce titre à l'élection aux États généraux. Mais, même dans le cas de cette famille qui atteint une forte notoriété professionnelle et locale, la fortune reste discrète. Quand Pierre Dubray, arpenteur en chef, meurt, à quatre-vingt-deux ans, en 1784, sa succession monte à peine à 3000 livres, biens fonciers et mobiliers confondus : sa maison de Courcelles avec quelques bâtiments agricoles et pas cinq hectares de terres. Son office d'arpenteur a fait l'objet d'un traitement séparé, transmis à son fils Guillaume. Ce patrimoine est bien modeste dans cette riche région parisienne où les gros fermiers laboureurs peuvent payer des cotes annuelles de taille de 3000 livres et plus, autant que toute la fortune de Pierre Dubray. La principale source de richesse des arpenteurs réside donc dans leur talent.

Or, Bertier de Sauvigny peut se flatter d'avoir à son service des hommes d'une grande qualité professionnelle pour la plupart, même s'ils ne font pas partie du monde de pointe de la géographie. Leur entreprise ne sera pas l'objet de l'attention de l'Académie des sciences. Pour aucun d'entre eux, il ne s'agit d'ingénieurs, tels ceux qui réalisent à la même époque la carte des Cassini. Le terme, encore vague à cette date, désignait néanmoins d'abord des techniciens de la construction, puis de la mécanique, formés dans l'univers des fortifications et des travaux du génie, mais pas dans celui de la mesure. C'est pour eux que le roi créait l'École des

### ≥ – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire – l'histoire

ponts et chaussées (1747), puis celle du génie de Mézières (1748). Les arpenteurs, issus et praticiens du monde rural, familiers de la parcelle, ne peuvent pas se rattacher à cette filiation qui passe par Archimède, Vinci et Vauban. Socialement parlant, leur monde est imperméable à celui des ingénieurs-topographes. Jamais leurs noms ne se rencontrent dans le personnel employé aux grands relevés topographiques, militaires ou civils, de la monarchie. Les arpenteurs Bertier viennent du milieu des feudistes, leur univers de travail est d'abord celui de la cartographie seigneuriale. Ils mesurent le terrain et non l'espace. Le contraste entre ces deux manières d'être topographe, de concevoir et de pratiquer la mesure, apparut de façon spectaculaire dans la généralité de Limoges quand Turgot voulut y faire lever un cadastre parcellaire. L'intendant de Limousin, intéressé comme beaucoup d'esprits du siècle par les questions de topographie et sachant manier lui-même les instruments d'arpentage, voulut d'abord améliorer les techniques des hommes de l'art limousins et les convaincre d'adopter des instruments plus perfectionnés. Pour cela, il fit venir à Limoges Pierre Cornuau. Cet ingénieur topographe parisien d'une vingtaine d'années, participant depuis 1759 à la réalisation de la carte des Cassini, fut chargé d'opérer ce transfert de savoir du milieu des ingénieurs à celui des arpenteurs. Le cadastre de Turgot ne fut finalement jamais levé, mis à part un plan de spécimen réalisé par Cornuau. On ne sait donc pas si la greffe de savoir eut une réussite. Ce qui apparaît, en tout cas, c'est que le jeune ingénieur Parisien fait partie des notabilités locales; à preuve, le déroulement ultérieur de sa carrière : inspecteur général des manufactures de la généralité de 1772 à 1790, secrétaire de l'assemblée provinciale en 1787, secrétaire général du district de Limoges pendant la Révolution, professeur à l'école centrale de la Haute-Vienne sous le Directoire et enfin conseiller municipal de Limoges sous l'Empire et jusqu'à sa mort en 1822. Aucun des arpenteurs Bertier n'aura, de près ni de loin, l'esquisse d'une telle carrière. Leurs sommets de réussite sociale se situeront toujours à l'intérieur de l'univers de l'arpentage, attestant le caractère avant tout artisanal et pratique de leur art qui n'est pas celui de la géométrie mathématique abstraite.

Leur formation s'est faite sur le terrain, soit comme aide d'un autre arpenteur, soit au sein de leur propre famille. On est souvent, comme dans bien d'autres cas sous l'Ancien Régime, arpenteur de père en fils ou d'oncle en neveu. Au moment où l'intendance les engage, beaucoup d'arpenteurs ont déjà une bonne expérience. Une notoriété supplémentaire leur est donnée par leur participation au cadastre de l'intendant et les fait rechercher encore davantage, comme en témoigne le président au parlement de Paris Jean-Omer Joly de Fleury. C'est à Jean-Baptiste Semane qu'il veut confier l'achèvement de son terrier. Il serait bien aise de faire personnellement sa connaissance, car il "doit être encore plus géomètre et avoir du talent puisqu'il est employé par Monsieur Bertier". Les préfets de l'Empire reconnaîtront à leur tour les qualités professionnelles des hommes de l'intendant en leur confiant la réalisation du premier cadastre par masse de culture, puis le parcellaire. Scoquard deviendra géomètre en chef de Seine-et-Oise et s'y comporte "de manière à mériter l'estime"; Gergonne s'attirera un satisfecit du sous-préfet de

Provins, qui le voit comme celui des arpenteurs "qui a le plus de connaissances et de triture [...] On peut à juste titre s'en rapporter à son travail". Semane se signale par "son exactitude et son intelligence".

Outre l'expérience de terrain, la culture livresque, enfin, n'est pas absente chez les arpenteurs du cadastre Bertier. À côté de ses instruments, Guillaume Dubray possède quarante-cing volumes de géométrie où prennent place ceux que lui a légués son père. Et certains de ses collègues ont contribué eux-mêmes à la transmission écrite du savoir des arpenteurs. Pierre Picq, de Clamecy, outre son travail pour Bertier, a rédigé en 1789 un Usage de la chaîne, de l'équerre simple et d'une équerre composée qu'il veut utile à tous les propriétaires et arpenteurs des campagnes. Il ne prétend pas faire un traité complet d'arpentage mais seulement résoudre de manière abrégée trois problèmes pratiques : mesurer des distances et des figures inaccessibles, élever des perpendiculaires à des points invisibles. Pour ce dernier cas, il faut mettre fin à la méthode traditionnelle des arpenteurs qui "envoient ordinairement un homme pour v crier à tue-tête ou v tirer un coup de fusil et toujours en vain; car on ne peut tomber exactement sur le point parce que souvent on est contrarié par le vent ou par un écho, ou trompé par celui qu'on a envoyé qui se place quelquefois à côté du point ou crie du côté opposé à celui qui est à la base". Les méthodes que donne Picq, ne sont ni les plus rapides ni les plus perfectionnées. Mais, explique-t-il, celles-ci nécessiteraient que l'on sache se servir d'un graphomètre; ce qui n'est pas répandu dans les campagnes. Au contraire, les seules connaissances que son système demande, sont de savoir faire une règle de trois et extraire une racine carrée. Il garantit un gain de temps, de personnel et donc d'argent d'un tiers. Enfin les arpenteurs auront un tiers en moins de jalons à établir, "ce qui est à considérer dans un taillis dont on coupe les plus beaux brins pour les faire. Ils feront aussi deux tiers moins de dommage dans les bois qu'ils semblent mettre en coupe d'avance, parce qu'ils diminueront et le nombre de leurs lignes et la longueur des traverses qu'ils pourront se dispenser d'ouvrir et de mesurer". Quant à ceux qui voudraient s'instruire de méthodes plus poussées, l'auteur les renvoie aux trois volumes qu'il vient d'offrir à l'Assemblée Nationale avec des tables qui correspondent à tous les cas de figure. L'Académie des Sciences ellemême a salué l'ouvrage par la plume de Lalande. "Ces tables qui ont demandé un long travail, écrit-il le 10 juin 1790, et qui offrent un secours à tous ceux qui opèrent sur le terrain, paraissent très utiles et très dignes d'être imprimées". Enfin Picq propose d'enseigner en cinq ou six mois à qui le lui demandera, le maniement de la chaîne, de l'équerre simple, de l'équer-re composée, de la planchette et du graphomètre, le cal-cul logarithmique et le calcul décimal, sur le devant de l'actualité à ce moment.

Louis-Antoine Didier, arpenteur à Germigny-l'Evêque, poursuit les mêmes objectifs pratiques que son collègue de Clamecy. Il publie en 1783 un petit traité à l'usage des débutants intitulé. L'art des arpenteurs rendu facile. Dans son Pratique de l'arpentage de 1789, il a veillé également à ce que l'ouvrage soit aisément transportable et écrit dans un style familier, accessible à tous. Il souhaite être utile à de savants géomètres autant qu'à ceux qui se sont "formés d'eux-mêmes et par leur seule intelligence". L'ensemble de la production littéraire de nos arpenteurs

# re – l'histoire –

est donc à visée professionnelle immédiate. Mais, s'ils ne sont pas eux-mêmes mathématiciens, leur travail pourra servir de terreau à une descendance théorique. C'est ainsi que l'arpenteur Charles Gergonne, de Provins, accueillant sous son toit son neveu (?) Joseph Diaz, a pu favoriser la vocation de l'élève de l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, du professeur de mathématiques et de l'auteur des *Annales de mathématiques pures et appliquées.* 

Néanmoins rares sont les hommes de Bertier de Sauvigny qui se bornent à se présenter sous le vocable d'arpenteur. Un seul d'entre eux, et non le moindre, Duchesne, se présente modesternent comme arpenteur et mesureur. Signe de l'explosion des sciences géographiques au siècle des Lumières, une bonne moitié des effectifs adopte les qualificatifs d'arpenteur-géomètre ou d'arpenteur-géographe, voire d'ingénieur, annoncant par là

une contagion de savoir qui s'amorce doucement sous l'effet des exigences des techniques d'arpentage, comme on le verra. Cependant, les deux mondes, celui des ingénieurs et celui des arpenteurs ne devaient se rapprocher véritablement que dans la deuxième partie du xx° siècle. En témoigne la Revue des géomètres experts et topographes français. Née en 1848 sous le nom de Journal des géomètres, elle ne livre plus, à partir des années 1960, aucun article historique, géographique ou littéraire sur un monde de l'arpentage issu d'un empirisme désormais révolu, pour devenir une revue de géométrie purement abstraite où les équations remplacent les citations d'Aristophane. Mais, malgré ce rapprochement mathématique, un pas majeur sépare toujours aujourd'hui les ingénieurs-géographes, issus de l'École polytechnique, la plus prestigieuse des écoles d'ingénieurs en France, et les géomètres-experts, issus des rangs des techniciens supérieurs.

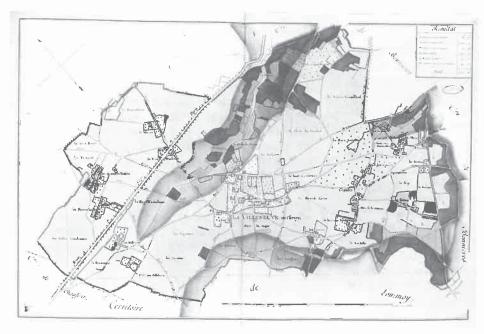


Planche 11 Cadastre de Bertier de Sauvigny La Villeneuve en Chevry

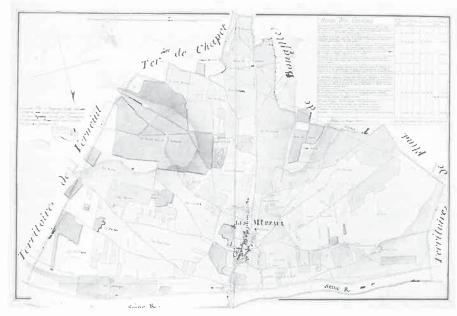


Planche 12 Cadastre de Bertier de Sauvigny Les Mureaux

(Suite dans notre prochain numéro n° 76)